

DELIBERATION : 2023-05-03

OBJET : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence pour la démarche éducation artistique et culturelle à l'échelle de la CCAPV en vue de cibler le label 100 % EAC au travers de la lecture publique, la musique et la valorisation des musées – année 2024

L'an deux mil vingt-trois et le douze décembre à dix-sept heures trente, salle polyvalente de Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :

IACOBBI Christophe

Allos :

PELLISSIER Stéphane

Angles :

BAC Aimé

Annot :

COZZI Marion
FENOUIL Jean
MAZZOLI Jean
RIGAULT Philippe

Barrême :

CHABAUD Jean-Louis
VIVICORSI Pierre-Louis

Beauvezer :

GARNIER Brice

Blieux :

COLLOMP Gérard

Braux :

Castellane :

MARANGES Philippe
JONKER Nina

Castellet-les-Sausses :

CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :

RALL Evelyne

Clumanc :

Colmars les Alpes :

Demandolx :

Entrevaux :

GUIBERT Lucas
BONIFASSI Éric

La Garde :

La Mure Argens :

BLANC André-Luc

La Palud sur Verdon :

BIZOT-GASTALDI Michèle

La Rochette :

Lambruisse :

MARTORANO Robert

Le Fugeret :

Méailles :

PONS-BERTAINA Viviane

Moriez :

COULLET Alain

Peyroules :

Rougon :

AUDIBERT Jacques

Saint André les Alpes :

PRATO Serge
VACCAREZZA Francine
GIRAUD Sophie
GERIN-JEAN François

Saint Benoit:

LAUGIER Maurice

Saint Jacques :

Saint Julien du Verdon :

COLLOMP Thierry

Saint Lions :

ISNARD Madeleine

Saint Pierre :

Sausses :

DAGONNEAU Frank

Senez :

Soleilhas :

LOMBARD Jean-Pierre

Tartonne :

SILVY Jean-Louis

Thorame-Basse :

Thorame-Haute :

SGARAVIZZI Jean-Marie

Ubraye:

ROUSTAN Claude

Val de Chagne :

ONCINA Anabel

Vergons :

JOUBERT Martial

Villars-Colmars :

Absents représentés : M. BIANCO Philippe ayant donné pouvoir à M. PELLISSIER Stéphane; Mme TILLEMANN Line ayant donné pouvoir à M. COLLOMP Thierry ; M. GOLE Jean-Paul ayant donné pouvoir à M. GARNIER Brice; M. COTTON Daniel ayant donné pouvoir à M. BONIFASSI Eric ; M. DROGOU Claude ayant donné pouvoir M. CAMILLERI Claude; M. CLUET Frédéric ayant donné pouvoir M. LAUGIER Maurice; M. DURAND Gilles ayant donné pouvoir M. PRATO Serge; M. BICHON Bruno ayant donné pouvoir à M. MARTORANO Robert; M. OTTO-BRUC Thierry suppléé par M. SGARAVIZZI Jean-Marie

Absents excusés : M. LANTELME Michel ; Mme FALASCHI Sandra ; M. GRAC Stéphane ; M. LIPERINI Bernard ; Mme CHEVALLEY Emily ; M. VINCENT Jean-Marc ; M. VIALE Thierry ; M. BARBAROUX Christophe ; M. GAGLIO Baptiste ; M. DONNINI Gérard ; M. LAUGIER Joël ; M. PESCE André ; Mme CHAILLAN Alix ; M. PATRICOLA Sauveur ; M. ROUX Laurent ; M. LANTELME Michel ; SURLE-GIRIEUD Magali

Secrétaire de séance : M. JOUBERT Martial

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

OBJET : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence pour la démarche éducation artistique et culturelle à l'échelle de la CCAPV en vue de cibler le label 100 % EAC au travers de la lecture publique, la musique et la valorisation des musées – année 2024

Exposé

La Communauté de Communes Alpes Provence Verdon est compétente en matière de patrimoine, pour porter, accompagner, et soutenir des actions de médiation sur le patrimoine matériel et immatériel de son territoire notamment dans ses musées, en matière de lecture publique au travers de la gestion et de l'animation des 18 médiathèques et bibliothèques de son territoire, en partenariat avec la Médiathèque Départementale des Alpes de Haute Provence, ou encore en terme de promotion des arts musicaux par son soutien aux écoles de musiques ou encore le déploiement des deux dumistes dans tous les établissements scolaires mais aussi les crèches du territoire.

En s'appuyant sur l'ensemble des services déployés, complétés par une programmation transversale sur la thématique 2024 définie par les élus autour de la biodiversité, de l'eau, et du changement climatique, la CCAPV souhaite faire rayonner la culture sur l'ensemble du territoire et proposer un programme culturel au plus près des habitants, accessible à toutes les générations.

Pour se faire, la programmation culturelle 2024 intègre :

- Sur le volet de la lecture publique :
 - Le Festival Escalade destination l'Inde – montant prévisionnel des dépenses 7000 € ;
 - L'animation du réseau des médiathèques et des bibliothèques – montant prévisionnel des dépenses 10.000 € ;
- Sur le volet musical :
 - L'opération Musique aux musées en lien avec le développement des interventions auprès des écoles et collèges (objectif 100 % EAC) - montant prévisionnel des dépenses 5.000 € ;
- Une programmation riche et diversifiée avec une proposition d'expositions et de médiations dans et hors les murs – montant prévisionnel des dépenses 15.000 €.

Afin de mener à bien son programme, il est proposé de solliciter un accompagnement financier du Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence, partenaire culturel majeur de la CCAPV, pour la réalisation de l'ensemble de cette programmation représentant un montant de dépenses estimé à 37.000 €.

Ce soutien financier est sollicité à hauteur de 10 000 €, soit 27% du coût du programme proposé.

Décision

Au regard de ces éléments et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **DE SOLLICITER** le soutien financier du Département des Alpes de Haute Provence à hauteur de 10 000 €, soit 27% du coût total de la programmation artistique et culturelle 2024 élaborée par la CCAPV
- **D'AUTORISER** le Président à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Cette décision est adoptée à l'unanimité
Fait et délibéré à Saint André les Alpes,
Le 12 décembre 2023
Le Président,



Maurice LAUGIER